Senate Sénat
CANADA

REFLÉTER LA DUALITÉ LINGUISTIQUE LORS DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'HIVER 2010 :

UNE OCCASION EN OR

Rapport de suivi

Comité sénatorial permanent des langues officielles

L'honorable Maria Chaput
présidente

L'honorable Andrée Champagne, C.P.
vice-présidente

Septembre 2009

This document is available in English

Disponible sur l'Internet Parlementaire :
www.parl.gc.ca
(Travaux des comités – Sénat – 40e législature, 2e session)

Des copies de ces documents sont aussi disponibles
en communiquant avec la Direction des comités du Sénat au
613-990-0088 ou par courriel à clocol@sen.parl.gc.ca

TABLE DES MATIÈRES

Page

MEMBRES

ORDRE DE RENVOI

INTRODUCTION 1

L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION 3

A. L'ENGAGEMENT DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES 3

B. LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LES LANGUES OFFICIELLES 4

C. LE RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE 6

LES QUESTIONS NON RÉSOLUES :
OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS 8

A. LES SERVICES DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES 8

1. La traduction et l'interprétation 8

2. Le recrutement de bénévoles 10

3. Les sites Web 11

4. Les aéroports 12

B. LA DIFFUSION DES JEUX 13

1. Les Jeux olympiques 13

2. Les Jeux paralympiques 16

3. Les établissements hôteliers 17

C. LES MÉDIAS COMMUNAUTAIRES 18

D. LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS 19

E. LE RÔLE DES AUTRES PARTENAIRES 21

1. La signalisation dans les deux langues officielles 21
2. Les commanditaires 23

F. LE LEADERSHIP DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL 24

1. Le suivi 24
2. La Place de la francophonie 27

DES PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR 29

A. MIEUX DÉFINIR LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS 29

B. L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS 29

C. LES DROITS DE DIFFUSION DES JEUX 30

CONCLUSION 31

ANNEXES :

A. Liste des recommandations

B. Liste des témoins

C. Suivi des recommandations du rapport de février 2007

D. Suivi des recommandations du rapport de juin 2008

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES
40e législature, 2e session

L'honorable Maria Chaput
présidente

L'honorable Andrée Champagne, C.P.
vice-présidente

et

les honorables sénateurs :

Gerald J. Comeau
*James Cowan (ou Claudette Tardif)
Suzanne Fortin-Duplessis
Mobina S.B. Jaffer
*Marjory LeBreton, C.P. (ou Gerald J. Comeau)
Rose-Marie Losier-Cool
Percy Mockler
Claudette Tardif

*Membres d'office

Autres sénateurs ayant participé, de temps à autre, aux travaux :
Les honorables sénateurs Dawson, Duffy, Goldstein (retraité), Martin, Nolin, Rivard et Robichaud, C.P.

Analyste du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement :
Marie-Ève Hudon

Greffiers du Comité :
Danielle Labonté
Éric Jacques

Adjointe du Comité :
Louise Archambeault

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat*, le mercredi 25 février 2009 :

L'honorable sénateur Chaput propose, appuyée par l'honorable sénateur Corbin,

Que le Comité sénatorial permanent des langues officielles soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, de façon ponctuelle, l'application de la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi;

Que le Comité soit aussi autorisé à étudier les rapports et documents produits par le ministre des langues officielles, le président du Conseil du Trésor, le ministre du Patrimoine canadien et le commissaire aux langues officielles, ainsi que toute autre matière concernant les langues officielles;

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le Comité sur ce sujet depuis le début de la première session de la trente-neuvième législature soient renvoyés au Comité;

Que le Comité fasse de temps à autre rapport au Sénat, mais au plus tard le 30 juin 2010, et qu'il conserve, jusqu'au 31 décembre 2010, tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Paul C. Bélisle

REFLÉTER LA DUALITÉ LINGUISTIQUE LORS DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'HIVER DE 2010 : UNE OCCASION EN OR

RAPPORT DE SUIVI

INTRODUCTION

Depuis 2006, le Comité sénatorial permanent des langues officielles (ci-après, le Comité sénatorial) suit de très près l'évolution de la prise en compte des langues officielles dans l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010, qui auront lieu à Vancouver et à Whistler. Un premier rapport, qui contenait 10 recommandations, a été déposé en février 2007(1). Le gouvernement fédéral a fourni une réponse écrite à ce rapport en août de la même année(2). Un rapport de suivi, qui contenait 6 recommandations, a été déposé en juin 2008(3).

Comme l'a souligné le Comité sénatorial dans ses deux rapports précédents, les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 constituent une occasion rêvée pour le Canada de promouvoir sa dualité linguistique dans l'ensemble du pays ainsi qu'à l'étranger. Le gouvernement du Canada vante ses mérites d'avoir agi comme précurseur en signant pour la première fois de son histoire une entente qui clarifie les rôles et les responsabilités des partenaires dans l'organisation des Jeux, et qui engage ces derniers à respecter un certain nombre d'exigences en matière de langues officielles(4). L'ouverture officielle des Jeux approche à grand pas et il devient urgent que cet engagement se traduise en actions concrètes. L'ensemble des partenaires doivent être au rendez-vous pour promouvoir la dualité linguistique du Canada aux athlètes, entraîneurs, visiteurs, médias et spectateurs du monde entier.

Malgré certaines avancées, le Comité sénatorial constate qu'il y a encore du travail à faire pour que la dualité linguistique soit perçue comme une valeur fondamentale du Canada. À la lumière des modifications apportées à la *Loi sur les langues officielles* en 2005, il est

---

(1) Comité sénatorial permanent des langues officielles, *Refléter la dualité linguistique lors des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 : Une occasion en or*, 1re session, 39e législature, Ottawa, février 2007.

(2) Gouvernement du Canada, *Réponse du gouvernement au cinquième rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, Ottawa, 13 août 2007.

(3) Comité sénatorial permanent des langues officielles, *Refléter la dualité linguistique lors des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 : Une occasion en or*, suivi de rapport, 2e session, 39e législature, Ottawa, juin 2008.

(4) Pour plus de détails, voir : *Entente multipartite pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010*, 14 novembre 2002 (http://www.canada2010.gc.ca/pubs/mpa/MPA-fr.pdf, consulté le 15 mai 2009), en particulier l'Annexe A intitulée « Exigences du Canada sur les langues officielles ».

essentiel que les institutions fédérales impliquées de près ou de loin dans l'organisation des Jeux s'engagent à prendre des mesures positives pour promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais.

Entre les mois de mars et juin 2009, le Comité sénatorial a rencontré de nouveau les principaux partenaires impliqués de près ou de loin dans l'organisation des Jeux dont : le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (COVAN), la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures (FCDC), la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB), le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 (Secrétariat fédéral des Jeux), le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, le commissaire aux langues officielles, le Consortium médiatique canadien de diffusion olympique (consortium), la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF), le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ainsi que le Conseil du Trésor.

Par la présente, le Comité sénatorial soumet un second rapport de suivi qui dresse l'état des lieux sur les étapes franchies et les questions non résolues en vue de refléter la dualité linguistique lors des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010. Certaines recommandations énoncées par le Comité sénatorial dans ses deux premiers rapports ont été considérées et utilisées comme outil de travail. D'autres sont restées lettre morte[(5)]. Le Comité sénatorial estime avoir fait jusqu'ici du bon travail en vue de sensibiliser les partenaires impliqués dans l'organisation des Jeux à l'importance du respect des deux langues officielles. Il est regrettable qu'il ait fallu attendre l'intervention du commissaire aux langues officielles, au cours de l'année 2008, pour que les choses évoluent plus rapidement.

Le rapport soumis par le Comité sénatorial contient un certain nombre de recommandations pour aider les divers partenaires impliqués dans l'organisation des Jeux à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés à l'égard de la promotion du français et de l'anglais. À moins d'un an des Jeux, il faut redoubler d'efforts pour que les Jeux de 2010 soient un modèle en matière de respect de la dualité linguistique. Le Comité sénatorial espère que les recommandations contenues dans le présent rapport seront considérées avec attention. Comme certains témoins l'ont souligné devant le Comité sénatorial, il est important de travailler ensemble vers l'atteinte d'un même objectif.

(5) Veuillez consulter les annexes C et D pour un suivi aux recommandations contenues dans les deux rapports précédents du Comité, déposés respectivement en février 2007 et en juin 2008.

L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION

Selon les témoignages entendus entre les mois de mars et juin 2009, le Comité sénatorial a pu constater des progrès à propos de la prise en compte des langues officielles dans l'organisation des Jeux de 2010. Les efforts apportés par l'ensemble des partenaires sont encourageants. Un certain nombre d'améliorations méritent d'être soulignées : un engagement soutenu de la part du commissaire aux langues officielles; la mise sur pied d'un comité consultatif sur les langues officielles au sein du COVAN; ainsi que le dévoilement des détails du Relais de la flamme olympique de 2010.

A. L'ENGAGEMENT DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

Le Comité sénatorial a pris connaissance d'une étude publiée en décembre 2008 par le commissaire aux langues officielles(6). L'étude, qui contient 18 recommandations, a examiné si les mesures prévues par le COVAN allaient faire en sorte que les Jeux de 2010 reflètent pleinement la dualité linguistique du Canada. Plus précisément, l'étude a examiné si le COVAN était en mesure de répondre aux exigences linguistiques telles que décrites dans l'*Entente multipartite pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010* (ci-après, l'Entente multipartite). L'étude a également examiné si le ministère du Patrimoine Canadien, en tant que représentant du gouvernement du Canada au COVAN, respectait pleinement ses responsabilités en matière d'orientation, de coordination et de suivi de l'application des exigences linguistiques.

Selon le commissaire aux langues officielles, le COVAN est sur la bonne voie mais il a besoin d'un appui supplémentaire du ministère du Patrimoine canadien pour répondre aux exigences linguistiques de l'Entente multipartite. Le commissaire aux langues officielles a statué que le COVAN déploie un effort notable à l'égard du respect de la dualité linguistique. Cela dit, l'étude constate que des ressources supplémentaires sont nécessaires pour que le COVAN puisse s'acquitter efficacement de son rôle à l'égard des langues officielles. De l'avis du commissaire aux langues officielles, la politique interne du COVAN nécessite des modifications pour se conformer à l'Entente multipartite. Rappelons que dans son rapport de suivi publié en juin 2008, le Comité sénatorial avait lui aussi recommandé au COVAN de revoir certains éléments de sa politique interne. Lors de son passage le 27 avril dernier, le COVAN a affirmé avoir revu sa politique en matière de langues officielles(7).

À l'approche des Jeux, le commissaire aux langues officielles s'est engagé à suivre de près les actions de certaines institutions fédérales, dont la Gendarmerie royale du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, la Commission canadienne du tourisme et Air Canada. Devant le Comité sénatorial, le

(6) Commissariat aux langues officielles, *Une occasion en or : Vancouver 2010. Viser un modèle de dualité linguistique dans le sport international*, Ottawa, décembre 2008.

(7) Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2e session, 40e législature, Fascicule no 5, Ottawa, 27 avril 2009, p. 45.

commissaire aux langues officielles a affirmé qu'une campagne de sensibilisation était en cours auprès d'une vingtaine d'institutions fédérales. Selon lui : « Il est important que les institutions fédérales comprennent que les Canadiens et les étrangers qui se rendront aux Jeux s'attendront à traiter avec les autorités du Canada en français comme en anglais. L'expérience olympique canadienne commencera dès que les visiteurs arriveront au pays »(8). De plus, le commissaire aux langues officielles a dit entretenir de bonnes communications avec les différents acteurs impliqués dans la télédiffusion des Jeux.

Le commissaire aux langues officielles a l'intention de publier un rapport de suivi à l'automne 2009 pour faire en sorte que des ajustements de dernière minute puissent être faits, si nécessaire. Le Comité sénatorial tient à féliciter l'approche proactive du commissaire aux langues officielles dans ce dossier.

B. LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Le COVAN a mis sur pied, en mars 2009, un comité consultatif sur les langues officielles. Le comité consultatif est lié de près au conseil d'administration du COVAN dont l'un des membres, M. Jacques Gauthier, a été nommé à la présidence du comité consultatif. Celui-ci est formé de représentants du COVAN, du gouvernement fédéral et de la francophonie canadienne. M. Jean-Pierre Raffarin, qui a participé aux Jeux olympiques de 2008 en tant que Grand Témoin de la Francophonie, est également membre du comité consultatif.

Le Comité sénatorial trouve regrettable qu'il ait fallu attendre si longtemps pour qu'un mécanisme de représentation des intérêts de la francophonie canadienne soit mis sur pied au sein du COVAN. Rappelons qu'en février 2007, le Comité sénatorial avait recommandé de nommer un représentant des communautés francophones au conseil d'administration du COVAN. Le gouvernement avait rejeté la recommandation en mentionnant que la modification de la composition du conseil d'administration du COVAN « serait une entreprise complexe et probablement nuisible du point de vue de l'organisation harmonieuse des Jeux »(9). Dans son rapport de suivi déposé en juin 2008, le Comité sénatorial avait recommandé qu'un poste d'observateur soit créé au sein du conseil d'administration du COVAN afin de permettre à la francophonie canadienne d'y être représentée(10). Devant le Comité sénatorial, la FCDC a souligné que bien que la création du comité consultatif sur les langues officielles « ne corresponde pas entièrement à [la] recommandation [du Comité sénatorial] ni à [sa] demande initiale, elle rapproche les communautés francophones et acadienne[s] du conseil d'administration. Nous devrons voir si, dans la pratique, ce comité aura toutes les possibilités d'intervenir pour assurer le respect des engagements du COVAN envers la dualité linguistique »(11).

---

(8) Commissaire aux langues officielles, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2e session, 40e législature, Fascicule no 1, Ottawa, 2 mars 2009, p. 20.

(9) Gouvernement du Canada (13 août 2007), p. 10.

(10) Comité sénatorial permanent des langues officielles (juin 2008).

(11) Fondation canadienne pour le dialogue des cultures, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2e session, 40e législature, Fascicule no 5, Ottawa, 27 avril 2009, p. 28.

Le comité consultatif sur les langues officielles du COVAN s'est donné comme mandat de mettre en œuvre l'ensemble des recommandations identifiées dans l'étude du commissaire aux langues officielles. À la suite d'une première rencontre, le comité consultatif en est arrivé à trois conclusions :

> La première, c'est que nous nous devons de mieux faire connaître les progrès effectués au cours des derniers mois pour que l'information qui sera diffusée auprès de gens comme vous soit la plus juste et la plus appropriée possible. Nous avons également convenu de faire rapport de nos enjeux sur une base mensuelle pour être certains d'attaquer ces enjeux comme il le faut, auprès des bons acteurs, notamment le gouvernement. Finalement, nous avons décidé de mettre de l'emphase auprès du conseil, mais aussi auprès de tous les acteurs pour justement être certain que ces enjeux soient examinés rapidement, pas en octobre ou novembre prochain, mais d'ici la fin de l'été, tenter de voir à ce que tout ce qui doit être réalisé le sera.(12)

Le Comité sénatorial souhaite que les promesses faites par le comité consultatif sur les langues officielles du COVAN se traduisent en actions concrètes. Les recommandations contenues dans le présent rapport doivent être prises au sérieux par le COVAN. Le Comité sénatorial sollicite la collaboration du comité consultatif pour le tenir informé des progrès atteints d'ici l'ouverture officielle des Jeux. Par conséquent, il recommande :

Recommandation 1 :

Que le comité consultatif sur les langues officielles du COVAN prépare des rapports de suivi sur les langues officielles afin de mieux cibler les secteurs où des interventions sont nécessaires. Que ces rapports soient communiqués au Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 ainsi qu'aux comités permanents des langues officielles du Sénat et de la Chambre des communes dans un délai raisonnable.

Le président du comité consultatif a dit souhaiter que tous les partenaires impliqués en matière de langues officielles travaillent dans le même sens. À son avis, la personne qui agira à titre Grand Témoin de la Francophonie pour les Jeux de Vancouver devra être en accord avec la vision et les démarches entreprises par le comité consultatif : « Le Grand Témoin va continuer d'être le témoin pour l'Organisation internationale de la Francophonie, mais il va partager nos objectifs »(13). Le Grand Témoin pour les Jeux de Vancouver a été nommé en juin par l'Organisation internationale de la Francophonie. Il s'agit de M. Pascal Couchepin, ancien président de la Confédération suisse. Le commissaire aux langues officielles s'est exprimé ainsi devant le Comité sénatorial :

(12) Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (27 avril 2009), p. 24.

(13) *Ibid*., p. 35.

> Une chose que je peux dire, c'est que les attentes de l'Organisation internationale de la Francophonie sont plus élevées pour le Canada qu'elles ne l'étaient pour Pékin. Pékin a quand même été perçu comme une réussite sur le plan linguistique. Mais si le Canada, pays membre de la [F]rancophonie, ne réussit pas à faire respecter la dualité linguistique dans la présentation des [J]eux, qui pourra le faire?(14)

Le Comité sénatorial prend acte de la mise sur pied du comité consultatif sur les langues officielles du COVAN. Il l'encourage à demeurer proactif tout au long de l'année qui vient afin d'assurer le respect des deux langues officielles avant, pendant et après les Jeux. Le Comité sénatorial est d'avis qu'une collaboration étroite est de mise entre le comité consultatif et le Grand Témoin pour les Jeux de Vancouver. Les Jeux de 2010 ne doivent être rien de moins qu'un modèle de respect de la dualité linguistique.

Dans la même veine, le commissaire aux langues officielles a souligné au Comité sénatorial que le COVAN et les institutions fédérales doivent faire davantage pour que le respect de la dualité linguistique devienne un réflexe lors de la planification des Jeux. Selon lui, les partenaires doivent s'engager à aller au-delà des 18 recommandations identifiées dans son étude : « Cela signifie qu'ils devront intégrer pleinement les langues officielles dans toutes les activités, et ce, à toutes les étapes»(15).

C. LE RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Le gouvernement a récemment dévoilé les détails du Relais de la flamme olympique de 2010 et s'est engagé à visiter de nombreuses communautés, y compris une quarantaine de communautés de langue officielle en situation minoritaire. Devant le Comité sénatorial, le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a affirmé : « Le relais de la flamme est, à mon avis, un des plus beaux témoignages du caractère pancanadien des [J]eux. Son parcours reliera un millier de communautés, tant anglophones que francophones, et pendant les [J]eux, les Canadiens pourront être témoins des exploits de nos athlètes dans la langue officielle de leur choix »(16). Le ministre a signalé que la participation des communautés de langue officielle en situation minoritaire était « l'une des conditions rattachées aux crédits approuvés par le Parlement pour le parcours de la flamme olympique »(17).

Le commissaire aux langues officielles a reconnu le mérite du COVAN dans ce dossier : « Le comité organisateur des Jeux olympiques a consulté de près les collectivités de langue minoritaire avant d'adopter l'itinéraire que suivrait la flamme olympique afin

---

(14) Commissaire aux langues officielles, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2e session, 40e législature, Fascicule no 8, Ottawa, 1er juin 2009, p. 43.
(15) *Ibid*.
(16) Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2e session, 40e législature, Fascicule no 3, Ottawa, 23 mars 2009, p. 9.
(17) *Ibid*., p. 10.

qu'elle passe dans nombre de leurs agglomérations au cours de son périple. Il n'a pas favorisé le trajet le plus court d'un océan à l'autre du pays et on doit lui reconnaître le mérite d'avoir cherché à faire en sorte que la flamme passe dans des milieux très divers, y compris dans des [communautés francophones en situation minoritaire] »[(18)].

De son côté, la FCDC travaille « pour que chaque communauté où s'arrêtera la flamme olympique reconnaisse l'importance de refléter la dualité linguistique dans les fêtes qui signaleront le passage. Nous sommes à encourager chacune de ces villes à inclure dans son comité de planification, qui s'appelle "Le groupe des célébrations communautaires", un ou des francophones représentant la communauté. Jusqu'à maintenant, nous avons reçu un accueil très positif de presque toutes les villes avec lesquelles nous avons communiqué. Jusqu'à présent, 41 de ces villes ont un ou des représentants francophones à l'extérieur du Québec, sans inclure la Colombie-Britannique. Nous incitons également les francophones à s'inscrire pour être porteurs de la flamme »[(19)]. Le Comité sénatorial reconnaît les efforts de chacun des partenaires dans ce dossier et les encourage à poursuivre sur leur lancée.

(18) Commissaire aux langues officielles (2 mars 2009), p. 26-27.
(19) Fondation canadienne pour le dialogue des cultures (27 avril 2009), p. 29.

LES QUESTIONS NON RÉSOLUES : OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Malgré les progrès constatés, certaines questions demeurent non résolues. Dans les sections qui suivent, le Comité sénatorial résume les défis et présente ses constats en se fondant sur les témoignages entendus entre les mois de mars et juin 2009. Les grands thèmes qui ont retenu l'attention du Comité sénatorial sont : les services dans les deux langues officielles, la diffusion des Jeux, les médias communautaires, les événements culturels, le rôle des autres partenaires ainsi que le leadership du gouvernement fédéral.

A. LES SERVICES DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

1. La traduction et l'interprétation

À l'approche des Jeux, les besoins en traduction et en interprétation continuent de croître. Le ministère du Patrimoine canadien et d'autres ministères devront fournir un soutien supplémentaire au COVAN pour éviter de compromettre ses capacités.

Lorsqu'il a témoigné devant le Comité sénatorial, le commissaire aux langues officielles a statué qu' « [u]ne attention particulière doit être accordée aux communications avec le grand public, les médias et les athlètes, trois groupes qui joueront un rôle-clé dans le succès des Jeux »(20). Le commissaire aux langues officielles a poursuivi en disant : « [L]'un des aspects qui me semblent très problématiques est la traduction et l'interprétation simultanées. En effet, le budget prévu m'apparaît tout à fait insuffisant compte tenu de la tâche à accomplir, et je crains que le COVAN n'attende trop longtemps avant d'apporter des correctifs »(21). Il a aussi reconnu que « réunir suffisamment de traducteurs et d'interprètes pour offrir les services nécessaires pendant les deux semaines que dureront les olympiades en février 2010 pose un défi considérable »(22). Selon lui, il y a un écart entre les objectifs et les ressources :

> On remarque ces écarts dans le budget pour la traduction et l'interprétation. Il serait bien dommage, après tout ce travail, que les spectateurs ou encore ceux et celles qui accompagnent leurs fils ou leurs filles aux Jeux ne soient pas en mesure de bénéficier d'une interprétation à quelque événement que ce soit. Tous nos athlètes et leur famille de même que les francophones du Canada qui désirent assister aux Jeux ont droit à un service d'interprétation pour chaque événement. Offrir un service complet de traduction et d'interprétation n'est pas chose facile. Je n'ai jamais voulu critiquer les intentions ni la volonté de l'organisation, mais il reste encore des lacunes(23).

(20) Commissaire aux langues officielles (2 mars 2009), p. 19.
(21) *Ibid*., p. 20.
(22) *Ibid*., p. 22.
(23) *Ibid*., p. 23.

Le COVAN a mentionné au Comité sénatorial que son département de traduction a été transféré sous la Fonction des langues officielles. « Cela permet un meilleur arrimage entre les objectifs des langues officielles et les services de traduction et nous permet également de mieux contrôler. On est davantage au courant des besoins. On a fait une étude approfondie avec les différentes fonctions du COVAN pour s'assurer qu'on avait vraiment bien identifié les besoins d'ici la fin des Jeux et que l'on pourra bénéficier des ressources afin de pouvoir livrer la marchandise en ce sens »(24).

Le COVAN a par ailleurs informé le Comité sénatorial que des discussions étaient en cours avec le Bureau de la traduction, qui relève du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour combler les écarts en matière de traduction et d'interprétation. Le président du comité consultatif sur les langues officielles s'est exprimé ainsi : « Je suis persuadé qu'on trouvera une solution. Il faut trouver une solution. La solution repose entre les mains du Bureau de la traduction »(25).

Dans une réponse écrite envoyée au Comité sénatorial, le ministère du Patrimoine canadien a indiqué que : « Le processus de demande de financement supplémentaire au gouvernement du Canada, tel qu'énoncé dans l'Entente multipartite, doit se faire par l'entremise d'une lettre officielle à l'intention du ministre du Patrimoine canadien avec copie conforme au ministre d'État (Sports). À l'heure actuelle, aucune demande officielle n'a été déposée par le COVAN à Patrimoine canadien pour des ressources financières supplémentaires pour les besoins en traduction »(26). Devant le Comité sénatorial, le commissaire aux langues officielles a confirmé cette information(27).

Le Comité sénatorial reconnaît les efforts du COVAN en vue d'accéder aux compétences spécialisées du Bureau de la traduction. Le Comité sénatorial estime cependant que des démarches supplémentaires sont nécessaires pour combler l'écart qui existe entre les objectifs et les ressources en matière de traduction et d'interprétation. Il est urgent que le COVAN fasse parvenir une lettre officielle d'intention au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles en vue de combler ses besoins. À la lumière de ces constats, le Comité sénatorial recommande :

Recommandation 2 :

Que le COVAN fasse parvenir dès maintenant une lettre officielle à l'intention du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, avec copie conforme au ministre d'État (Sports), pour demander des ressources financières supplémentaires pour ses besoins en matière de traduction et d'interprétation.

---

(24) Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (27 avril 2009), p. 24.
(25) *Ibid*., p. 35.
(26) Réponse pour la sénatrice Jaffer durant la comparution du ministre Moore au Comité sénatorial des langues officielles le lundi 23 avril 2009.
(27) Commissaire aux langues officielles (1er juin 2009), p. 44.

2. Le recrutement de bénévoles

Dans ses deux rapports précédents, le Comité sénatorial a souligné l'importance pour le COVAN de se doter d'une capacité bilingue suffisante parmi son personnel et ses bénévoles pour être en mesure d'offrir des services dans les deux langues officielles lors des Jeux. Le recrutement de bénévoles capables de s'exprimer dans les deux langues officielles est un élément essentiel dans l'organisation de Jeux qui reflètent pleinement la dualité linguistique du pays. En effet, un grand nombre de bénévoles seront en contact direct avec les athlètes, entraîneurs, visiteurs et médias qui prendront part aux Jeux.

Le COVAN estime qu'il aura besoin de 25 000 bénévoles lors des Jeux. Au cours des derniers mois, une tournée de recrutement a été effectuée dans certaines villes du pays. À ce jour, environ 11 000 postulants ont indiqué au COVAN avoir une connaissance suffisante du français pour soutenir une conversation. Le COVAN et le Secrétariat fédéral des Jeux ont discuté sur une base régulière afin d'assurer le recrutement de bénévoles bilingues à travers le pays. Une représentante du ministère du Patrimoine canadien a affirmé que « [l]e COVAN fera en sorte que tous les bénévoles qui seront en contact avec le public pourront s'exprimer dans les deux langues officielles »(28). Un autre représentant du ministère a indiqué que les bénévoles « porteront un insigne de sorte que l'on saura, si on parle français, qu'on peut s'adresser à cette personne »(29). Selon le COVAN, « [i]l ne s'agit pas seulement d'identifier un nombre suffisant de bénévoles bilingues, mais aussi de les assigner à des rôles où ils pourront utiliser leur français en milieu de travail »(30).

Le COVAN a par ailleurs indiqué au Comité sénatorial qu'il signerait une entente de collaboration avec le Collège Éducacentre, situé en Colombie-Britannique, pour offrir une formation linguistique aux employés du COVAN ainsi qu'aux bénévoles(31).

Ces actions constituent un pas dans la bonne voie, mais il faut poursuivre la réflexion un peu plus loin. L'offre active visuelle, par l'entremise du port d'un insigne, est certes une initiative louable. Mais le Comité sénatorial est d'avis qu'une telle approche n'est pas suffisante pour un événement d'envergure internationale durant lequel le COVAN est tenu de traiter le français et l'anglais sur un pied d'égalité. Les athlètes, entraîneurs, visiteurs et médias qui prendront part aux Jeux devraient être en mesure de recevoir des services dans la langue officielle de leur choix dans toutes les circonstances et sur tous les sites officiels des Jeux.

Le Comité sénatorial estime que l'offre active de services dans les deux langues officielles constitue un outil essentiel pour refléter pleinement la dualité linguistique dans le cadre des Jeux. En d'autres mots, il faut inviter le public à utiliser la langue officielle

---

(28) Ministère du Patrimoine canadien, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2e session, 40e législature, Fascicule no 5, Ottawa, 27 avril 2009, p. 7.
(29) *Ibid*., p. 17-18.
(30) Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (27 avril 2009), p. 25.
(31) *Ibid*.

de son choix lorsqu'il entre en contact avec un bénévole. Pour atteindre cet objectif, le COVAN doit inciter tous ses bénévoles à utiliser une phrase d'accueil bilingue (« Hello / Bonjour ») et indiquer clairement aux bénévoles unilingues la procédure à suivre pour diriger le public vers une personne capable de le servir rapidement et efficacement dans la langue officielle de son choix. Par conséquent, le Comité sénatorial recommande :

Recommandation 3 :

Que le COVAN et le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 élaborent des outils à l'intention des bénévoles pour assurer une offre active de services dans les deux langues officielles lors des Jeux.

3. Les sites Web

Par ailleurs, le Comité sénatorial a constaté que le contenu en français est absent de certains sites Web destinés aux Jeux. Le site Web *Tourism BC*, qui constitue l'une des principales ressources pour les athlètes et les touristes qui veulent obtenir des renseignements avant leur séjour aux Jeux de 2010[(32)] et le *Tourism Official Media Site for the 2010 Winter Games*[(33)] n'offrent pas de contenu en français. Au printemps 2009, le commissaire aux langues officielles est intervenu auprès de la Commission canadienne du tourisme, qui est l'un des partenaires du portail destination2010.ca pour lui rappeler ses obligations en matière de langues officielles. La page principale du site dirige désormais les utilisateurs vers le volet de langue française du Centre des médias de la Commission[(34)].

Sur cette question en particulier, une représentante du ministère du Patrimoine canadien a affirmé ce qui suit :

> *Tourism BC* est une agence provinciale, financée par la province de la Colombie-Britannique, et donc *Tourism BC* n'a pas d'obligation découlant de la *Loi sur les langues officielles*. Ceci étant dit, il est certain que l'on croit que *Tourism BC* devrait faire tous les efforts pour rendre l'information disponible en français, afin d'offrir les mêmes informations aux Canadiens francophones ainsi qu'aux visiteurs des pays francophones qui vont participer aux Jeux olympiques. Cette question relève du ministère de l'Industrie et je sais que mes collègues au ministère de l'Industrie sont très au fait de la situation. Mais vos informations sont exactes, le site réfère encore à des sites anglophones.[(35)]

(32) http://www.tourismbc.com (consulté le 15 mai 2009).
(33) http://www.destination2010.ca (consulté le 15 mai 2009).
(34) http://centredesmedias.canada.travel (consulté le 15 mai 2009).
(35) Ministère du Patrimoine canadien (27 avril 2009), p. 8-9.

Le Comité sénatorial soutient qu'à l'approche des Jeux, une vigilance constante est de mise à propos du reflet de la dualité linguistique canadienne sur les sites Web qui seront utilisés par les touristes et les médias en prévision de leur séjour à Vancouver et à Whistler à l'hiver 2010. Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles doit assumer un leadership auprès des autres ministères fédéraux, notamment le ministère de l'Industrie. En collaboration avec la ministre des Affaires intergouvernementales, il doit inciter ses homologues provinciaux à faire en sorte que la dualité linguistique du Canada soit reflétée sur les sites Web officiels des Jeux. Par conséquent, le Comité sénatorial recommande :

Recommandation 4 :

Que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles et la ministre des Affaires intergouvernementales coordonnent les efforts des ministères fédéraux responsables, dont le ministère de l'Industrie, et du gouvernement de la Colombie-Britannique afin d'assurer que la dualité linguistique du Canada soit reflétée sur les sites Web officiels des Jeux.

Les Jeux de 2010 ne visent pas seulement Vancouver, Whistler ou la Colombie-Britannique. Des touristes de partout au Canada se rendront aux Jeux pour prendre part aux événements. Il est important, en prévision de leur séjour, que les touristes puissent avoir accès à de l'information dans leur langue. Il ne fait aucun doute que les sites Web du gouvernement de la Colombie-Britannique et des municipalités hôtes seront parmi les sites les plus consultés d'ici l'hiver 2010. Le Secrétariat fédéral des Jeux, le COVAN, la FCDC et la FFCB doivent inciter ces partenaires à faire preuve comportement exemplaire en rendant les informations touristiques reliées aux Jeux de 2010 disponibles dans les deux langues officielles. Le Comité sénatorial recommande :

Recommandation 5 :

Que le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010, le comité consultatif sur les langues officielles du COVAN, la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique et la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures poursuivent leurs démarches afin que le gouvernement de la Colombie-Britannique et les municipalités hôtes publient les informations touristiques reliées aux Jeux de 2010 dans les deux langues officielles.

4. Les aéroports

Les athlètes, entraîneurs et visiteurs qui prendront part aux Jeux de 2010 pourront juger du visage bilingue du Canada dès leur entrée au pays. En mars dernier, le commissaire aux langues officielles a informé le Comité sénatorial qu'il ciblait les installations aéroportuaires de Vancouver et de Toronto dans le cadre de son travail. « Nous communiquons régulièrement avec les administrateurs de cet aéroport depuis plusieurs mois déjà et j'ai pu constater qu'assurer l'offre de services bilingues au cours d'une période d'achalandage exceptionnelle représente un défi de taille. Air Canada devrait

relever un défi semblable »[36]. Le commissaire aux langues officielles s'était alors engagé à évaluer le rendement des grands aéroports internationaux canadiens à l'égard de la promotion de la dualité linguistique. Son plus récent rapport annuel déposé au Parlement a montré qu'il y a encore beaucoup de travail à faire pour accueillir adéquatement dans les deux langues officielles les athlètes, entraîneurs et visiteurs qui prendront part aux Jeux de 2010[37].

À quelques mois seulement de l'ouverture officielle des Jeux, plusieurs affiches annonçant les Jeux de 2010 ne sont disponibles qu'en anglais à l'Administration de l'aéroport international de Vancouver. Le Comité sénatorial est très préoccupé par ce constat. Il est essentiel que les voyageurs puissent avoir accès à des services dans l'une ou l'autre des deux langues officielles lors de leur arrivée au Canada. Étant donné l'urgence et l'importance de la situation, le Comité sénatorial estime que le Bureau du Conseil privé est le seul organe administratif capable de coordonner l'action de l'ensemble des institutions fédérales impliquées dans les Jeux afin de garantir l'offre de services dans les deux langues officielles au public voyageur. Le leadership doit provenir d'en haut. Par conséquent, le Comité sénatorial recommande :

Recommandation 6 :

Que le Bureau du Conseil privé coordonne l'action des institutions fédérales, notamment celles de l'Administration de l'aéroport international de Vancouver, de l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, d'Air Canada, de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien et de l'Agence des services frontaliers du Canada, en vue de garantir la disponibilité des services dans les deux langues officielles au public voyageur lors des Jeux de 2010.

B. LA DIFFUSION DES JEUX

1. Les Jeux olympiques

Le contrat de diffusion des Jeux olympiques de 2010 a été attribué par le Comité international olympique (CIO) au Consortium médiatique canadien de diffusion olympique. Le consortium diffusera les Jeux sur les ondes télé (CTV, TSN, RDS, RIS Info-Sports, Rogers Sportsnet, OMNI, OLN, TQS, APTN, ATN, MuchMusic), sur les ondes radio (stations de radiodiffusion Rogers partout au pays) et sur le Web (CTVOlympics.ca, RDSolympiques.ca).

En réponse aux critiques concernant l'accès à la télédiffusion en français des Jeux, le consortium s'est engagé à rendre le signal des chaînes francophones (c.-à-d. RDS, TQS et RIS) disponible sans frais aux fournisseurs de services par câble et par satellite à l'extérieur du Québec pendant tout le mois de février 2010. Les principaux fournisseurs

(36) Commissaire aux langues officielles (2 mars 2009), p. 20.
(37) Commissariat aux langues officielles, *Rapport annuel 2008-2009*, Ottawa, 2009, p. 30.

de services par câble et par satellite (p. ex. Shaw, Rogers, Cogeco, Bell TV et Star Choice) ont accepté de débrouiller le signal de RDS (et de TQS là où il est disponible) et de l'offrir gratuitement à leurs abonnés. Des discussions sont en cours avec les plus petites compagnies de distribution afin de débrouiller le signal dans les communautés qu'elles desservent. Devant le Comité sénatorial, la FCDC a dit entretenir une collaboration étroite avec les membres du consortium à ce propos(38). Le consortium a par ailleurs indiqué que les compétitions seront diffusées en direct et accessibles sur demande sur ses deux portails Web.

Le consortium a indiqué au Comité sénatorial que la couverture actuelle atteignait environ 96 p. 100 des francophones du Canada, et que cette couverture pourrait atteindre jusqu'à 98 p. 100 si tous les distributeurs acceptent son offre de débrouiller le signal des chaînes francophones(39). Malgré les efforts déployés, un certain nombre de foyers francophones hors Québec, qui comptent sur la diffusion par ondes hertziennes, n'auront toujours pas accès au signal. De même, les foyers qui ne sont abonnés à aucune entreprise de distribution ou qui n'ont pas accès au Web auront difficilement accès à la diffusion des Jeux.

En janvier 2009, le CRTC a abordé la question de la couverture télévisuelle des Jeux de 2010 dans le cadre d'audiences publiques portant sur les services de radiodiffusion offerts dans la langue de la minorité. Le CRTC a déposé un rapport le 30 mars 2009(40). Dans son rapport, le CRTC était d'avis que la Société Radio-Canada (SRC) devrait reprendre les pourparlers avec le consortium pour assurer la pleine couverture des Jeux dans les deux langues officielles. Le rapport a mentionné que le CRTC « encourage le consortium et la SRC à poursuivre les discussions dans les meilleurs délais en rappelant à la SRC son mandat de diffuseur public national et au consortium que les licences qu'il détient lui permettant d'utiliser les ondes publiques proviennent de l'État. Le Conseil espère que les nouvelles négociations permettront aux deux parties de trouver un terrain d'entente pragmatique afin que la problématique soit résolue une fois pour toutes et que les membres des communautés francophones en situation minoritaire qui ne reçoivent que la télévision de langue française de la SRC puissent avoir accès dans leur langue à une partie des épreuves olympiques »(41).

Au mois de mai 2009, le consortium a présenté une nouvelle offre à la SRC afin de trouver une solution pour assurer la pleine couverture des Jeux dans les deux langues officielles. Devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, le 12 mai, le consortium a dit qu'il permettrait à la SRC l'accès au signal en français à l'extérieur du Québec et lui permettrait de produire ses propres émissions à

(38) Fondation canadienne pour le dialogue des cultures (27 avril 2009), p. 28.

(39) Consortium médiatique canadien de diffusion olympique, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2e session, 40e législature, Fascicule no 6, Ottawa, 11 mai 2009, p. 20.

(40) Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, *Rapport à la gouverneure en conseil sur les services de radiodiffusion de langue française et anglaise dans les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire au Canada*, Ottawa, 30 mars 2009.

(41) *Ibid*., p. 12.

partir des images fournies par le consortium; ce dernier garderait toutefois le plein contrôle des publicités[(42)]. Le 14 mai, les représentants de la SRC ont à leur tour témoigné devant le Comité de la Chambre des communes et ont précisé que l'offre du consortium semblait, dans le contexte économique actuel, difficilement acceptable. L'offre du consortium comportait plusieurs conditions, c'est-à-dire :

- que la SRC devrait abandonner son espace publicitaire et diffuser les messages publicitaires du consortium tels quels;
- que la SRC devrait cesser sa couverture destinée aux francophones du Québec;
- qu'aucun employé de la SRC ne pourrait accéder aux sites des Jeux;
- que la SRC ne pourrait pas tourner ses propres images; et
- que la SRC devrait assumer tous les coûts associés à la couverture.[(43)]

Lorsqu'il a témoigné devant le Comité sénatorial, le CRTC a précisé que le seul point en litige à ce jour était de nature financière : « C'est une question d'argent, de compensation, d'un côté comme de l'autre, pour les coûts de Radio-Canada ou un meilleur partage des revenus et dépenses du côté de CTV »[(44)]. Le Comité sénatorial est conscient que dans le contexte économique actuel, la SRC peut difficilement accepter l'offre faite par le consortium sans une compensation financière adéquate, que ce soit par l'entremise d'une compensation monétaire directe ou d'un droit d'accès aux revenus publicitaires. Devant le Comité sénatorial, le CRTC a réitéré l'importance pour le consortium et la SRC d'en arriver à une entente pour assurer une couverture en français la plus complète qui soit. Le CRTC a affirmé qu'à tout de moins, les deux parties devraient en venir à un compromis à propos de la diffusion des cérémonies d'ouverture et de fermeture[(45)]. Sans vouloir s'interposer dans une négociation de nature commerciale, le Comité sénatorial encourage fortement les deux diffuseurs à se rencontrer dans les plus brefs délais pour conclure une entente qui soit acceptable pour les deux parties. Le Comité sénatorial est d'avis qu'il faut assurer l'accès à la diffusion des Jeux au plus grand nombre possible de Canadiens, dans la langue de leur choix.

Dans ses deux rapports précédents, le Comité sénatorial a fait une recommandation pour qu'une solution garantissant un accès équitable et de qualité égale à la diffusion des Jeux de 2010 pour l'ensemble du public canadien soit trouvée. Le Comité sénatorial reconnaît que dans les circonstances actuelles, une couverture universelle ne peut être assurée. À la lumière des témoignages entendus, le Comité sénatorial estime que le consortium a, depuis 2006, mis les bouchées doubles pour élargir la couverture en français des Jeux au plus grand nombre possible de francophones dans l'ensemble du pays. Il reste encore du

---

(42) Consortium médiatique canadien de diffusion olympique, *Témoignages du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes*, 2e session, 40e législature, Ottawa, 12 mai 2009, 1035.

(43) Société Radio-Canada, *Témoignages du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes*, 2e session, 40e législature, Ottawa, 14 mai 2009, 0910.

(44) Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2e session, 40e législature, Fascicule no 7, Ottawa, 25 mai 2009, p. 11.

(45) *Ibid*.

travail à faire, mais le Comité sénatorial est confiant que les efforts du consortium seront récompensés. Dans une lettre envoyée au Comité sénatorial, le commissaire aux langues officielles a souligné que les mesures prises par le consortium ne permettront pas une diffusion dans l'ensemble du Canada. Selon lui : « le consortium devra persévérer dans sa poursuite d'une solution qui permettra à tous les Canadiens et Canadiennes d'expression anglaise et française de partout au pays d'avoir un accès égal aux Jeux »(46).

Par ailleurs, le Comité sénatorial tient à rappeler au consortium qu'il est important de mettre en lumière les réalisations de toutes les composantes de la francophonie canadienne dans le cadre des Jeux. La diffusion en français des Jeux doit être le reflet non seulement du Québec, mais également des réalités propres aux communautés francophones en situation minoritaire. L'émission intitulée *Vers Vancouver 2010*, diffusée sur les ondes de RDS, constitue une bonne occasion de refléter les réalités de l'ensemble des communautés francophones du pays. Le portail RDSolympiques.ca constitue une autre occasion de mettre en valeur les réalisations de ces communautés.

Devant le Comité sénatorial, le consortium a dit avoir mis sur pied un bureau de langue française à Vancouver pour l'aider à assurer la couverture en français des Jeux. Le consortium s'est engagé à couvrir le contenu des Olympiades culturelles, qui auront lieu en marge des Jeux(47). Il s'est également dit prêt à tenir compte des propositions qui lui seront faites pour améliorer le contenu francophone de sa programmation(48). Le Comité sénatorial est d'avis que le consortium a une occasion unique de faire valoir les réalisations des athlètes francophones du pays et de faire connaître les communautés francophones à l'extérieur du Québec. Le Comité sénatorial encourage fortement les partenaires impliqués dans les Jeux à faire part au consortium de leurs attentes pour que la programmation en français des Jeux reflète ces réalités. Par conséquent, le Comité sénatorial recommande :

Recommandation 7 :

Que le Consortium médiatique canadien de diffusion olympique, en consultation avec le comité consultatif sur les langues officielles du COVAN, le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010, la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique et la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures, prenne toutes les dispositions nécessaires pour assurer le reflet de la francophonie canadienne dans toute sa diversité dans la programmation en français des Jeux.

2. Les Jeux paralympiques

La diffusion des Jeux paralympiques de 2010 dans les deux langues officielles est un enjeu qui a soulevé l'intérêt du Comité sénatorial au cours du printemps 2009. Il faut

(46) Lettre du commissaire aux langues officielles envoyée à la présidente du Comité sénatorial permanent des langues officielles, 20 mai 2009.
(47) Consortium médiatique canadien de diffusion olympique (11 mai 2009), p. 8.
(48) Consortium médiatique canadien de diffusion olympique (11 mai 2009), p. 23.

rappeler que c'est le COVAN, en collaboration avec le consortium, qui est responsable de la diffusion des Jeux paralympiques. Le contrat signé entre le CIO et le COVAN ne garantit pas un accès équitable à la diffusion des Jeux paralympiques de 2010. Devant le Comité sénatorial, le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a dit qu'il était au courant des enjeux à cet égard(49). Une représentante du ministère du Patrimoine canadien a abondé dans le même sens : « Effectivement, la question de la couverture des Jeux paralympiques nous préoccupe. […] Nous savons que le consortium est en négociations avec le COVAN. Il n'y a pas de résultats encore, mais la réaction du consortium […] était très enthousiaste en parlant d'une couverture sans précédent des Jeux paralympiques. […] Nous surveillons la situation de près parce que c'est important pour le ministère aussi »(50). Le consortium a confirmé qu'une entente était sur le point d'être conclue, dans laquelle il s'engerait à offrir un minimum de 25 heures de couverture dans chacune des deux langues officielles(51).

Le Comité sénatorial a insisté à plusieurs reprises pour que le consortium garantisse une bonne couverture des Jeux paralympiques dans les deux langues officielles. Son travail a semblé porter fruit puisque le consortium a annoncé, le 17 juin 2009, qu'il offrira un nombre total de 50 heures en français et en anglais de couverture des Jeux paralympiques. Le consortium a fait l'annonce suivante dans son communiqué : « Chaque jour, au cours des Jeux paralympiques, le Consortium produira une émission de 90 minutes présentant les faits saillants des activités de la journée entière ainsi que les résultats et une mise à jour du compte de médailles, qui sera diffusée en français sur RDS ou RIS Info Sports et en anglais sur soit CTV, TSN ou Rogers Sportsnet. De plus, le consortium télévisera tous les matchs de hockey sur glace sur luge d'Équipe Canada en français (RDS, RIS Info Sports) et en anglais (CTV, TSN, Rogers Sportsnet), et la finale pour la médaille d'or sera diffusée en direct sur CTV et RDS »(52). Il est à noter que la couverture des Jeux paralympiques sera également accessible sur les portails CTVOlympics.ca et RDSolympiques.ca. Le Comité sénatorial espère que les commanditaires seront au rendez-vous pour appuyer les efforts et l'excellent travail accompli par nos athlètes paralympiques.

3. Les établissements hôteliers

À deux reprises depuis 2006, le Comité sénatorial a recommandé « que le gouvernement fédéral, en collaboration avec le COVAN et les administrations municipales, incite les établissements hôteliers situés à Vancouver et à Whistler à offrir à leur clientèle le signal d'au moins un des trois réseaux privés francophones (TQS, RDS ou RIS) pendant la durée des Jeux »(53).

---

(49) Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles (23 mars 2009), p. 23.
(50) Ministère du Patrimoine canadien (27 avril 2009), p. 16.
(51) Consortium médiatique canadien de diffusion olympique (11 mai 2009), p. 10.
(52) Consortium médiatique canadien de diffusion olympique, « Un nombre record d'heures de couverture des Jeux paralympiques », communiqué, 17 juin 2009.
(53) Comité sénatorial permanent des langues officielles (février 2007) et Comité sénatorial permanent des langues officielles (juin 2008).

La question de l'accessibilité du signal des chaînes francophones dans les établissements hôteliers de Vancouver et de Whistler pendant les Jeux a encore une fois été soulevée devant le Comité sénatorial. Le consortium a dit s'être entendu avec le *Vancouver Hotel Association* pour assurer l'accès universel aux signaux de langue française dans ses établissements(54). Un représentant de la FCDC a signalé que la couverture serait fournie dans tous les hôtels de Vancouver, sauf deux, et s'est engagé à suivre le dossier de près : « Je suis persuadé que quand les deux hôtels à Vancouver vont s'apercevoir qu'ils sont les seuls qui ne participent pas, que Shaw donne les émissions gratuitement, bien je pense que cela va changer […] Nous savons maintenant qu'il y a deux hôtels qui ne sont pas dans le jeu. Mais on va le faire. Ils sont réfractaires. Mais, vous savez, c'est notre job de le faire. Alors, plutôt que de prendre toujours le bâton et d'aller frapper, quelquefois il faut aussi se servir de son bagou »(55). Le consortium a souligné que des pourparlers étaient en cours avec les deux hôtels de Vancouver ainsi qu'avec les établissements hôteliers de Whistler(56).

Le Comité sénatorial encourage l'ensemble des partenaires à poursuivre leurs démarches auprès de ces établissements afin que leur clientèle ait accès à la diffusion dans les deux langues officielles pendant la durée des Jeux. Le Comité sénatorial recommande :

Recommandation 8 :

Que le Consortium médiatique canadien de diffusion olympique, le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010, le comité consultatif sur les langues officielles du COVAN, la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique et la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures poursuivent leurs démarches auprès des établissements hôteliers de Vancouver et de Whistler afin que leur clientèle ait accès à la diffusion des Jeux dans les deux langues officielles.

C. LES MÉDIAS COMMUNAUTAIRES

Au cours du printemps 2009, le COVAN a signé des ententes de partenariat avec des journaux francophones pour bien faire connaître les Jeux auprès des francophones du Canada. C'est ainsi que *La Presse* a été désigné quotidien francophone officiel des Jeux de 2010. L'entente vise sept autres quotidiens : *Le Soleil*, *Le Nouvelliste*, *Le Droit*, *La Tribune*, *Le Progrès Dimanche*, *Le Quotidien* et *La Voix de l'Est*.

Mis à part *Le Droit*, aucun journal publiant dans les communautés francophones en situation minoritaire n'est visé par cette entente. Devant le Comité sénatorial, le COVAN a reconnu le rôle important des journaux communautaires dans la couverture des Jeux : « Ce que nous avons l'intention de faire avec les plus petits journaux […] c'est de] leur présenter de l'information sur la base de laquelle ils pourraient écrire des articles. Ils pourraient vraiment lancer le message au niveau des Jeux et promouvoir la dualité

(54) Consortium médiatique canadien de diffusion olympique (11 mai 2009), p. 10.
(55) Fondation canadienne pour le dialogue des cultures (27 avril 2009), p. 38-39.
(56) Consortium médiatique canadien de diffusion olympique (11 mai 2009), p. 15.

linguistique. Ce qu'on veut faire, c'est approcher l'Association de la presse francophone et d'autres petits journaux et leur présenter de l'information dont ils pourraient se servir et écrire des articles au cours des prochains mois »[57]. Le Comité sénatorial encourage fortement le COVAN à poursuivre ses démarches en ce sens et il l'encourage à approcher les radios communautaires, qui jouent elles aussi un rôle important auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le Comité sénatorial recommande :

Recommandation 9 :

Que le COVAN poursuive ses démarches auprès des médias communautaires, radios et journaux, pour bien faire connaître les Jeux auprès des francophones du Canada.

D. LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS

À l'hiver 2007, le Comité sénatorial avait souligné l'importance d'assurer la représentation de la francophonie canadienne, dans toute sa diversité, lors des célébrations culturelles entourant les Jeux[58]. En vertu d'un protocole de collaboration signé avec le COVAN en juin 2006, la FCDC et la FFCB se sont engagées à appuyer le COVAN en ce qui a trait aux obligations en matière de langues officielles dans le cadre des programmes culturels des Jeux[59].

Au printemps 2009, plusieurs organismes francophones se sont plaints que la programmation de l'un des événements culturels tenus l'hiver dernier – le concert du compte à rebours de un an – n'était pas représentative de la culture francophone. Malgré les pressions exercées par la FFCB, c'est seulement à la dernière minute que le COVAN a accepté d'inclure certains éléments en français dans sa programmation. Devant le Comité sénatorial, une représentante du ministère du Patrimoine canadien a reconnu que l'engagement du gouvernement à l'égard de la participation équitable des artistes francophones devrait être renforcé : « Patrimoine canadien prendra les mesures appropriées pour voir à ce que le COVAN atteigne les objectifs énoncés dans les accords de contribution »[60].

Tous les témoins rencontrés ont dit avoir appris une leçon à la suite du manque de représentation des artistes francophones au concert du compte à rebours de un an. Malgré cela, les représentants des communautés francophones ont insisté pour que la représentation de ces artistes dans les événements culturels organisés dans le cadre des Jeux, notamment les Olympiades culturelles, soit une priorité. Devant le Comité

(57) Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (27 avril 2009), p. 40.
(58) Comité sénatorial permanent des langues officielles (février 2007).
(59) *Protocole de collaboration intervenu entre le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 et la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures et la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique*, 10 juin 2006.
(60) Ministère du Patrimoine canadien (27 avril 2009), p. 8.

sénatorial, la FCFA a dit suivre ce dossier de près en collaboration avec la FCDC et la FCCF[61]. De son côté, la FFCB a dit vouloir inciter les artistes de la francophonie canadienne à s'inscrire au registre des artistes du COVAN. « Car tous les gens qui produiront des activités culturelles dans le cadre des Jeux et autour des Jeux iront puiser dans ce registre pour construire des programmations. Il est important de laisser savoir à tous les gens qui se produisent dans le domaine des arts et de la culture que leur présence sera comptabilisée et considérée lors de la préparation de la programmation. Nous nous assurons de faire cela en Colombie-Britannique et partout ailleurs au Canada »[62].

Il ne fait aucun doute que les cérémonies d'ouverture et de fermeture seront l'occasion rêvée de faire valoir les talents culturels et artistiques canadiens dans les deux langues officielles. Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles s'est dit confiant à cet égard. Selon lui : « Le fait est que 3,2 milliards de personnes regarderont les cérémonies d'inauguration des Jeux olympiques et paralympiques de 2010. Ce sera une belle vitrine pour nos artistes et de toutes nos régions du Canada : des jeunes, des artistes autochtones, francophones et anglophones auront l'occasion de présenter l'histoire du Canada dans les deux langues officielles au *BC Place Stadium* […] Les Jeux olympiques de 2010 seront un moment phare pour le Canada, et les membres des collectivités de langue officielle en situation minoritaire seront présents »[63].

Le Comité sénatorial a été informé qu'un représentant du ministère du Patrimoine canadien siège au comité d'organisation des cérémonies d'ouverture et de fermeture. Le Comité sénatorial en profite donc pour rappeler au ministère que la francophonie canadienne doit y être représentée dans toute sa diversité.

Le Comité sénatorial est d'avis que le comité consultatif sur les langues officielles du COVAN et le Secrétariat fédéral des Jeux doivent examiner de très près la question de la représentation des artistes francophones dans la programmation culturelle des Jeux. Il est important qu'ils soient à l'écoute du point de vue et des besoins exprimés par la FFCB et la FCDC. Les réalités de l'ensemble des communautés francophones du Canada doivent être reflétées lors des célébrations culturelles qui auront lieu avant, pendant et après les Jeux. Ainsi, le Comité sénatorial recommande :

---

(61) Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2e session, 40e législature, Fascicule no 4, Ottawa, 30 mars 2009, p. 11.

(62) Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2e session, 40e législature, Fascicule no 5, Ottawa, 27 avril 2009, p. 30.

(63) Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles (23 mars 2009), p. 11.

Recommandation 10 :

Que le comité consultatif sur les langues officielles du COVAN et le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010, en collaboration avec la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique et la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures, s'engagent à assurer le reflet de la francophonie canadienne dans toute sa diversité lors des célébrations culturelles qui auront lieu avant, pendant et après les Jeux.

E. LE RÔLE DES AUTRES PARTENAIRES

1. La signalisation dans les deux langues officielles

Dans son rapport publié en février 2007, le Comité sénatorial avait demandé au gouvernement fédéral et au COVAN de prendre des mesures pour assurer une signalisation dans les deux langues officielles sur les routes principales reliant l'aéroport international de Vancouver, la gare de Vancouver et les villes hôtes(64). Une représentante du ministère du Patrimoine a informé le Comité sénatorial qu'un manuel sera fourni par le COVAN à tous les partenaires impliqués dans les Jeux, comprenant des renseignements à propos de l'utilisation des deux langues officielles pour la signalisation routière(65). Le COVAN a confirmé ces propos(66).

Devant le Comité sénatorial, le commissaire aux langues officielles a commenté de la façon suivant l'offre de la signalisation et des services dans les deux langues officielles par les autres ordres de gouvernement :

> Il y aura également des problèmes à cause de l'affichage à l'extérieur des sites de compétition. Cette dernière situation ne relève pas directement du comité organisateur, mais il devrait y avoir un affichage dans les deux langues officielles, par exemple, le long de l'autoroute qui mène à Whistler. Pour donner suite à notre recommandation dans le rapport, nous avons lancé une campagne de sensibilisation auprès des ministères fédéraux pour souligner le fait que l'expérience olympique doit commencer dès l'arrivée de visiteurs au Canada que ce soit à l'aéroport ou à un poste frontière terrestre. Nous avons donc parlé aux autorités de l'aéroport international Pearson et d'autres aéroports situés dans l'ensemble du pays ainsi qu'aux services frontaliers. Je dois d'ailleurs rencontrer les sous-ministres de tous les ministères qui traiteront avec le public dans le cadre de ces Jeux olympiques(67).

(64) Comité sénatorial permanent des langues officielles (février 2007).
(65) Ministère du Patrimoine canadien (27 avril 2009), p. 17.
(66) Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (27 avril 2009), p. 34.
(67) Commissaire aux langues officielles (2 mars 2009), p. 22.

La FFCB a elle aussi exprimé des inquiétudes :

> Ce qui nous préoccupe particulièrement, à moins de dix mois des Jeux, et qui pourrait s'avérer difficile à corriger, c'est le rôle des partenaires externes de ce grand projet, notamment en matière d'affichage et de signalisation […] Comment convaincre les gouvernements provinciaux et municipaux, les commanditaires et les organisateurs de tous les événements publics qui vont entourer la tenue des Jeux, que l'engagement pris par le Canada les concerne et qu'ils en sont partie prenante? Pour convaincre ces autres partenaires, il nous apparaît qu'un effort accru de persuasion devra être déployé. Le [S]ecrétariat fédéral des Jeux et le COVAN possèdent d'ailleurs les pouvoirs requis pour sensibiliser et convaincre leurs partenaires de l'importance de tous les éléments rendant visible le français pendant les Jeux, mais aussi après ceux-ci.(68)

Dans le cadre de ses audiences publiques, le Comité sénatorial a demandé au COVAN de faire preuve d'une plus grande vigilance à l'égard de la signalisation qui relève des autres ordres de gouvernement. Il a cité le cas du sigle unilingue qui apparaît sur l'Anneau olympique de Richmond comme un exemple de problème à éviter. Le Comité sénatorial est d'avis que le COVAN et le Secrétariat fédéral des Jeux n'ont pas été assez proactifs dans ce dossier en particulier. Devant le Comité sénatorial, le COVAN a fourni les explications suivantes :

> Ce serait probablement la responsabilité du COVAN de transiger avec les municipalités. Il va falloir que je m'informe. J'ai été mise au courant et j'ai fait un appel pour parler avec la personne responsable. J'ai voulu partager mes inquiétudes à ce sujet. Pour savoir si quelqu'un était impliqué avant, je ne sais pas […] La ville voulait faire quelque chose d'un peu différent. Elle a donc transigé directement avec le Comité international olympique pour avoir le mot olympique et les anneaux dans leur signe. Cela s'est fait un peu en dehors.(69)

Dans une lettre envoyée au COVAN, le président de la FFCB s'est dit « surpris d'apprendre que selon le maire de Richmond, l'affichage bilingue n'avait pas été une condition exigée par le COVAN à la signature de l'entente entre le COVAN et la Ville de Richmond à propos de l'Anneau de glace. Il aurait été préférable […] que la question de l'affichage dans les deux langues officielles du Canada soit traitée avec l'importance souhaitée dès le départ. Le français aurait ainsi déjà la place qui lui revient sur l'Anneau de glace olympique de Richmond »(70).

---

(68) Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (27 avril 2009), p. 26-27.

(69) Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (27 avril 2009), p. 42.

(70) Lettre envoyée par Réal Roy, président de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique à John Furlong, directeur général du COVAN, le 15 juin 2009.

Le Comité sénatorial s'inquiète de voir qu'à quelques mois des Jeux, une municipalité comme Richmond puisse se servir de l'appellation « olympique » dans une seule des deux langues officielles. Le COVAN aurait dû intervenir dès le départ pour éviter ce genre de problème. Le Comité sénatorial comprend que la signalisation temporaire installée par le COVAN pour la période des Jeux sera disponible en français et en anglais. Le Comité sénatorial aurait cependant souhaité que la présence du français dans l'affichage à l'Anneau olympique de Richmond constitue un héritage à long terme pour les générations futures. Il n'est pas trop tard pour agir. L'approbation du conseil municipal de Richmond et des coûts additionnels seront toutefois nécessaires si l'on veut corriger la situation.

Le Comité sénatorial croit que le ministère du Patrimoine canadien a une belle occasion de faire preuve d'un leadership fort dans ce dossier. Le Secrétariat fédéral des Jeux et le COVAN ne doivent épargner aucun effort pour intervenir de façon plus soutenue auprès des autres partenaires. Ces deux intervenants sont tenus de surveiller de près les actions du gouvernement de la Colombie-Britannique et des municipalités hôtes (en particulier, Vancouver, Whistler et Richmond) afin d'assurer le caractère bilingue de la signalisation relative aux Jeux. Cela est d'autant plus important étant donné, comme l'a déjà souligné le commissaire aux langues officielles, « que la population canadienne et les visiteurs ne feront aucune distinction entre les panneaux et les affiches du COVAN et ceux des divers gouvernements »[(71)]. Par conséquent, le Comité sénatorial recommande :

Recommandation 11 :

Que le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 et le comité consultatif sur les langues officielles du COVAN collaborent avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et les municipalités hôtes afin d'assurer que la signalisation (temporaire et permanente) relative aux Jeux soit disponible dans les deux langues officielles.

Dans une lettre envoyée au Comité sénatorial, le commissaire aux langues officielles a tenu à souligner le leadership de la municipalité de Whistler dans plusieurs dossiers. « Cette dernière a décidé, de son propre chef, d'assurer les services en français et en anglais ainsi que d'offrir une programmation culturelle représentative de la dualité linguistique. D'autres municipalités pourraient s'inspirer de l'exemple de Whistler »[(72)].

2. Les commanditaires

À deux reprises depuis 2006, le Comité sénatorial a souligné l'importance pour le COVAN d'inciter les commanditaires à offrir leurs services dans les deux langues officielles. Le Comité sénatorial avait recommandé au COVAN de rendre public les

(71) Commissariat aux langues officielles (décembre 2008), p. 27.

(72) Lettre du commissaire aux langues officielles envoyée à la présidente du Comité sénatorial permanent des langues officielles, 20 mai 2009.

stratégies privilégiées à cet égard[73]. En réponse à cette recommandation, le gouvernement avait souligné que le COVAN s'était engagé à mettre à la disposition des commanditaires « un répertoire de ressources bilingues (maîtres de cérémonie, compagnies de traduction, etc.) auxquels les commanditaires pourront recourir pour offrir à leur tour un service bilingue »[74]. Dans son rapport de juin 2008, le Comité sénatorial a souligné qu'il y avait encore des lacunes à l'égard de l'offre de services dans les deux langues officielles dans de nombreux secteurs où le COVAN fait affaire avec des tierces parties.

Dans son étude de décembre 2008, le commissaire aux langues officielles a rappelé qu' « [i]l n'y a pas d'exigences à l'égard des commanditaires dans l'Entente multipartite et, déjà, ce volet crée certains défis »[75]. Dans cette perspective, il a recommandé au COVAN et au Secrétariat fédéral des Jeux d'insérer des dispositions linguistiques dans les futures ententes avec les commanditaires nationaux et d'inciter les commanditaires actuels à utiliser les deux langues dans leurs activités publicitaires[76].

Dans une réponse écrite envoyée au Comité sénatorial, le ministère du Patrimoine canadien a rappelé que : « Plusieurs des ententes avec les commanditaires pour les Jeux sont conclues entre le Comité international olympique et le commanditaire. Toutefois, le ministère du Patrimoine canadien continuera de faciliter les efforts de sensibilisation du COVAN visant à assurer la publicité bilingue pendant les Jeux »[77]. Une vigilance constante est de mise de la part du Secrétariat fédéral des Jeux et du COVAN dans ce dossier. Le Comité sénatorial recommande par conséquent :

Recommandation 12 :

Que le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 et le comité consultatif sur les langues officielles du COVAN interviennent auprès des commanditaires pour garantir l'offre de services dans les deux langues officielles lors des Jeux.

F. LE LEADERSHIP DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

1. Le suivi

Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a reconnu que le « gouvernement ne vise rien de moins que des "[J]eux modèles" en matière de langues officielles en 2010. Je vous assure que notre gouvernement et tous nos partenaires

(73) Comité sénatorial permanent des langues officielles (février 2007) et Comité sénatorial permanent des langues officielles (juin 2008).
(74) Gouvernement du Canada (13 août 2007), p. 17.
(75) Commissariat aux langues officielles (décembre 2008), p. 31.
(76) *Ibid*.
(77) Réponse écrite : « Mise à jour sur la mise en œuvre des recommandations adressées à Patrimoine canadien », avril 2009.

travaillent d'arrache-pied pour que les Jeux d'hiver de 2010 soient des [J]eux pour tous les Canadiens »[(78)]. Pourtant, les témoignages ont montré que le gouvernement fédéral devrait manifester un leadership plus musclé dans certains aspects de la promotion de la dualité linguistique pour les Jeux de 2010. Dans son plus récent rapport annuel, le commissaire aux langues officielles a mentionné que « le Canada réussira à accueillir les athlètes et les visiteurs dans les deux langues officielles du pays et du Comité international olympique seulement si le gouvernement fédéral fait preuve de leadership et d'engagement exemplaires dans ce dossier »[(79)].

Devant le Comité sénatorial, un représentant du ministère du Patrimoine canadien a affirmé qu'il suivait les progrès du COVAN par l'entremise de son plan d'activités. Ce plan contient les dépenses et les recettes du COVAN, notamment les dépenses encourues à l'égard des langues officielles. Selon un représentant du ministère : « Les engagements du COVAN en matière de langues officielles sont bien définis dans le contrat qu'il a signé avec nous, ce qu'on appelle l'[E]ntente multipartite. Cette dernière présente en détail l'ensemble des obligations du COVAN. Nous sommes en train d'examiner ces obligations en vertu de l'Entente multipartite et de nous assurer que les ressources prévues sont suffisantes. Nous allons bientôt faire part au ministre de nos conclusions à ce sujet »[(80)].

Le rôle du Secrétariat fédéral des Jeux auprès du COVAN a été expliqué de la façon suivante devant le Comité sénatorial :

> Nous appuyons le COVAN dans son travail. Au sein de mon organisation, nous avons un petit groupe qui fournit des conseils au COVAN sur les questions des langues officielles. Nous travaillons en étroite collaboration avec le commissaire aux langues officielles. C'est itératif. C'est une collaboration. Nous avons la possibilité d'être plus stricts si cela est nécessaire, mais puisque nous travaillons essentiellement avec des amis, nous travaillons à ce projet ensemble et nous nous assurons de signaler les problèmes au COVAN lorsque nous estimons que ce dernier doit y accorder une attention. C'est le cas, que nous travaillions avec les gens du bureau des langues officielles du COVAN, ou avec leur vice-président exécutif, leur président ou leur conseil d'administration, au besoin. Nous avons cette capacité.[(81)]

Une autre représentante du ministère a appuyé cette vision en affirmant : « Nous avons un rôle de conseiller, de guide, mais nous n'avons pas vraiment un rôle coercitif, sinon par [l'Entente] multipartite »[(82)].

---

(78) Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles (23 mars 2009), p. 9.
(79) Commissariat aux langues officielles (2009), p. 87.
(80) Ministère du Patrimoine canadien, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2e session, 40e législature, Fascicule no 3, Ottawa, 23 mars 2009, p. 12.
(81) Ministère du Patrimoine canadien (27 avril 2009), p. 13.
(82) *Ibid*.,p. 17.

Dans une réponse écrite envoyée au Comité sénatorial, le ministère du Patrimoine canadien a reconnu l'importance de suivre les progrès du COVAN pour la mise en œuvre des exigences linguistiques contenues dans l'Entente multipartite. Dans cet esprit, il a élaboré un cadre relatif aux mesures, aux normes de conformité et aux indicateurs propres aux langues officielles « afin de définir les attentes du gouvernement du Canada par rapport aux dispositions sur les langues officielles figurant dans l'Entente multipartite »[(83)]. Le ministère a également mis sur pied deux comités internes, l'un qui regroupe les directeurs généraux et qui traite des questions reliées aux Jeux et l'autre qui se penche exclusivement sur les questions de langues officielles et qui regroupe des représentants de tous les secteurs du ministère.

Le Conseil du Trésor appuie le travail du ministère du Patrimoine canadien pour favoriser l'offre de services dans les deux langues officielles par les institutions fédérales durant les Jeux. Une représentante de ce ministère a affirmé devant le Comité sénatorial :

> Nous travaillons sous cette gouverne avec les ministères et les organismes fédéraux qui seront appelés de façon plus directe à fournir des services dans les deux langues officielles pour la durée ou entourant les Jeux olympiques et paralympiques. Ces ministères ou organismes sont conscients de l'obligation d'offrir ces services durant cette période. Nous travaillons avec ces organismes sous la responsabilité d'un comité mis sur pied par Patrimoine canadien, mais en même temps, ces organismes sont imputables de remplir leurs obligations selon la [*Loi sur les langues officielles*] »[(84)].

Dans une lettre envoyée au Comité sénatorial, le commissaire aux langues officielles a mentionné ce qui suit : « [L]e personnel du Commissariat a rencontré de nombreuses personnes très motivées, désireuses d'offrir aux visiteurs et aux athlètes une expérience positive. Pour ce faire, non seulement doivent-elles disposer de ressources, mais elles doivent aussi savoir que la dualité linguistique constitue une priorité pour la haute direction. Leur bonne volonté de base ne peut se concrétiser de façon cohérente que si elle est appuyée par un leadership fort de la part de la direction de chaque institution »[(85)].

Le Comité sénatorial croit que le gouvernement fédéral doit exercer un leadership plus soutenu à l'égard de la promotion de la dualité linguistique aux Jeux de 2010. Il faut que l'ensemble des partenaires et des institutions fédérales impliqués dans l'organisation des Jeux comprennent l'importance du respect des deux langues officielles lors de cet événement d'envergure internationale. Étant donné l'urgence d'agir, le Comité sénatorial est d'avis que les directives doivent venir d'en haut. Seul le Bureau du Conseil privé peut réussir à susciter l'engagement de toutes les institutions fédérales dans ce dossier. Les

---

(83) Réponse écrite : « Mise à jour sur la mise en œuvre des recommandations adressées à Patrimoine canadien », avril 2009.

(84) Conseil du Trésor, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2e session, 40e législature, Fascicule no 9, Ottawa, 15 juin 2009, p. 22.

(85) Lettre du commissaire aux langues officielles envoyée à la présidente du Comité sénatorial permanent des langues officielles, 20 mai 2009.

témoignages ont montré qu'une confusion persiste quant à la définition des responsabilités en matière de langues officielles. Le Comité sénatorial est d'avis que les responsabilités du Secrétariat fédéral des Jeux et du COVAN à cet égard ont besoin d'être mieux définies. À la lumière de ces constats, le Comité sénatorial recommande :

Recommandation 13 :

Que le Bureau du Conseil privé :

a) **exerce un leadership plus soutenu à l'égard de l'ensemble des partenaires et institutions fédérales impliquées dans l'organisation des Jeux;**
b) **définisse clairement les responsabilités respectives du Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 et du COVAN en matière de respect de la dualité linguistique lors des Jeux de 2010.**

Le Comité sénatorial croit également que des rapports formels et plus systématiques aideraient le Secrétariat fédéral des Jeux à mieux cibler les secteurs où des interventions sont nécessaires. De tels rapports permettraient au gouvernement fédéral d'agir de façon plus proactive. Le Secrétariat fédéral des Jeux devrait s'assurer de diffuser ces rapports aux institutions fédérales concernées, au comité consultatif sur les langues officielles du COVAN ainsi qu'aux comités parlementaires concernés. Le Comité sénatorial recommande :

Recommandation 14 :

Que le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 prépare des rapports de suivi sur les langues officielles afin de mieux cibler les secteurs où des interventions sont nécessaires. Que ces rapports soient communiqués au comité consultatif sur les langues officielles du COVAN, aux comités permanents des langues officielles du Sénat et de la Chambre des communes ainsi qu'aux institutions fédérales concernées dans un délai raisonnable.

2. La Place de la francophonie

La FFCB et la FCDC travaillent depuis quelques années déjà à la mise sur pied de la Place de la francophonie, qui sera située sur l'île Granville à Vancouver. Ce projet permettra à la francophonie canadienne de rayonner non seulement à l'occasion des Jeux de 2010, mais aussi pour les années à venir. Les témoignages ont souligné l'importance d'appuyer ce projet. Selon la FFCB :

> Il faut comprendre qu'en Colombie-Britannique, un projet de cette envergure-là, qui interpelle la francophonie canadienne et internationale et qui se pointe en Colombie-Britannique, c'est une occasion d'amener la Francophonie mondiale chez nous et cela va nous amener un poids

> beaucoup plus formidable. Et vous comprendrez que nos joueurs locaux préparent aussi des événements spéciaux dans le cadre des olympiques et prévoient, bien sûr, faire des liens avec le projet de la Place de la francophonie.[86]

La FCDC a précisé que certains pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie et plusieurs provinces canadiennes ont déjà signifié leur intérêt à participer à la Place de la francophonie[87]. La programmation offerte sur ce site dans le cadre des Jeux sera pancanadienne et les artistes qui s'y produiront pourront jouer sur d'autres scènes relavant de la responsabilité du COVAN[88].

Une enveloppe spéciale existe pour que la FFCB et la FCDC puissent s'acquitter de leurs engagements à l'égard des Jeux de 2010. Cependant, l'engagement financier du gouvernement fédéral concernant la mise sur pied de la Place de la francophonie n'a pas été entièrement confirmé pour l'année 2009-2010. La FFCB a souligné au Comité sénatorial que « [c]e magnifique projet rassembleur est toujours en attente. Il est plus qu'urgent que l'appui du gouvernement canadien soit confirmé pour permettre à tous les intervenants impliqués d'aller de l'avant »[89]. La FCDC a poursuivi en disant : « Si le gouvernement fédéral veut laisser aller la dernière petite tranche pour que nous puissions être assurés de la réalisation de ce haut lieu d'activités culturelles qui fera la démonstration au monde entier du dynamisme et de la vitalité des communautés francophones et acadienne, on sera bien content »[90]. À la lumière des témoignages entendus, le Comité sénatorial recommande :

Recommandation 15 :

Que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles confirme, dans les plus brefs délais, l'appui financier du gouvernement du Canada à la Place de la francophonie.

(86) Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (27 avril 2009), p. 38.
(87) Fondation canadienne pour le dialogue des cultures (27 avril 2009), p. 29 et 37.
(88) *Ibid*., p. 44.
(89) Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (27 avril 2009), p. 27.
(90) Fondation canadienne pour le dialogue des cultures (27 avril 2009), p. 29.

DES PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR

A. MIEUX DÉFINIR LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS

Suite aux audiences publiques, le Comité sénatorial estime que des lacunes existent dans la définition des rôles et des responsabilités des divers partenaires impliqués dans l'organisation des Jeux. Le gouvernement fédéral et le COVAN ont de la difficulté à exercer un leadership fort auprès du gouvernement provincial, des municipalités ainsi que des commanditaires à l'égard du respect des deux langues officielles. Les problèmes sont trop souvent réglés après coup plutôt qu'en tout début de processus.

En vertu de la *Loi sur les langues officielles*, les institutions fédérales ont l'obligation de prendre des mesures positives pour promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans l'ensemble de la société canadienne. Le gouvernement du Canada doit être en mesure de faire comprendre cette valeur fondamentale aux autres partenaires impliqués dans l'organisation des Jeux. L'exemple du sigle unilingue qui apparaît sur l'anneau olympique de Richmond constitue un bon exemple de problèmes qui auraient pu être évités si un leadership plus musclé avait été exercé dès le départ.

B. L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Le français et l'anglais sont les langues officielles et du CIO, et du Canada. En tant que pays hôte des Jeux, le Canada doit agir de façon exemplaire à ce chapitre. À l'issue des Jeux d'hiver de 2010, le ministère du Patrimoine canadien doit faire en sorte d'évaluer les résultats atteints en matière de respect des exigences linguistiques. Il doit se donner les moyens d'identifier les bons coups et les mauvais coups et tout mettre en œuvre pour agir de façon exemplaire lorsque le Canada sera désigné de nouveau comme pays hôte des Jeux. Le gouvernement du Canada doit tout mettre en œuvre pour faire respecter la *Loi sur les langues officielles* et la promotion de la dualité linguistique dans le cadre d'événements sportifs d'envergure internationale qui ont lieu sur son territoire. Par conséquent, le Comité sénatorial recommande :

Recommandation 16 :

Que le ministère du Patrimoine canadien effectue une évaluation des résultats atteints à l'égard du respect des exigences linguistiques dans le cadre des Jeux de 2010. Que les résultats de cette évaluation soient communiqués aux comités permanents des langues officielles du Sénat et de la Chambre des communes, dans un délai raisonnable.

C. LES DROITS DE DIFFUSION DES JEUX

Selon le Comité sénatorial, il est important que des mesures soient prises pour s'assurer qu'à l'avenir la couverture des Jeux dans les deux langues officielles soit la plus équitable possible. Le Comité sénatorial reconnaît que la responsabilité d'accorder les droits de diffusion repose entre les mains du CIO, mais il trouve regrettable que le reflet de la dualité linguistique ne soit pas un critère pris en compte pour l'octroi des droits de diffusion. Le Canada a une double responsabilité lorsqu'il agit en tant que pays hôte des Jeux : il doit s'assurer du respect du français et de l'anglais à l'échelle du pays et à l'échelle du mouvement international olympique. Lorsque les Jeux ont lieu au Canada, il ne devrait y avoir aucun doute qu'une couverture équitable et de qualité égale dans les deux langues officielles constitue un critère essentiel. Tous les Canadiens devraient avoir accès à la diffusion des Jeux dans la langue de leur choix. Il est important d'intervenir en tout début de processus, plutôt qu'après coup.

CONCLUSION

Le Comité sénatorial tient à remercier tous les témoins de leur grande disponibilité. Il tient à souligner le dévouement et l'engagement de chacun des partenaires rencontrés envers l'objectif commun qui est de refléter la dualité linguistique du Canada lors des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010. Le Comité sénatorial espère que la collaboration entre tous les partenaires de la francophonie canadienne sera renforcée grâce au travail du comité consultatif sur les langues officielles du COVAN.

Le Comité sénatorial est fier du travail qu'il a accompli jusqu'à maintenant. Les pressions qu'il a exercées sur les différents partenaires depuis 2007 a permis des avancées importantes, dont une couverture sans précédent des Jeux paralympiques dans les deux langues officielles. Le Comité sénatorial soutient qu'une vigilance constante est de mise jusqu'en février 2010, au moment où seront officiellement lancés les Jeux. À l'approche des Jeux, le Canada doit relever de façon exemplaire les défis liés aux langues officielles. Le Grand Témoin pour les Jeux de Vancouver doit citer les Jeux de 2010 comme un modèle à suivre pour les autres pays hôtes. Le temps est compté d'ici l'ouverture officielle des Jeux. Dans ce contexte, le Comité sénatorial continuera de suivre avec attention les progrès atteints pour assurer que cet événement d'envergure internationale reflète pleinement la dualité linguistique canadienne.

ANNEXE A :
LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que le comité consultatif sur les langues officielles du COVAN prépare des rapports de suivi sur les langues officielles afin de mieux cibler les secteurs où des interventions sont nécessaires. Que ces rapports soient communiqués au Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 ainsi qu'aux comités permanents des langues officielles du Sénat et de la Chambre des communes dans un délai raisonnable.

Recommandation 2

Que le COVAN fasse parvenir dès maintenant une lettre officielle à l'intention du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, avec copie conforme au ministre d'État (Sports), pour demander des ressources financières supplémentaires pour ses besoins en matière de traduction et d'interprétation.

Recommandation 3

Que le COVAN et le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 élaborent des outils à l'intention des bénévoles pour assurer une offre active de services dans les deux langues officielles lors des Jeux.

Recommandation 4

Que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles et la ministre des Affaires intergouvernementales coordonnent les efforts des ministères fédéraux responsables, dont le ministère de l'Industrie, et du gouvernement de la Colombie-Britannique afin d'assurer que la dualité linguistique du Canada soit reflétée sur les sites Web officiels des Jeux.

Recommandation 5

Que le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010, le comité consultatif sur les langues officielles du COVAN, la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique et la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures poursuivent leurs démarches afin que le gouvernement de la Colombie-Britannique et les municipalités hôtes publient les informations touristiques reliées aux Jeux de 2010 dans les deux langues officielles.

Recommandation 6

Que le Bureau du Conseil privé coordonne l'action des institutions fédérales, notamment celles de l'Administration de l'aéroport international de Vancouver, de l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, d'Air Canada, de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien et de l'Agence des services frontaliers du Canada, en vue de garantir la disponibilité des services dans les deux langues officielles au public voyageur lors des Jeux de 2010.

Recommandation 7

Que le Consortium médiatique canadien de diffusion olympique, en consultation avec le comité consultatif sur les langues officielles du COVAN, le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010, la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique et la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures, prenne toutes les dispositions nécessaires pour assurer le reflet de la francophonie canadienne dans toute sa diversité dans la programmation en français des Jeux.

Recommandation 8

Que le Consortium médiatique canadien de diffusion olympique, le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010, le comité consultatif sur les langues officielles du COVAN, la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique et la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures poursuivent leurs démarches auprès des établissements hôteliers de Vancouver et de Whistler afin que leur clientèle ait accès à la diffusion des Jeux dans les deux langues officielles.

Recommandation 9

Que le COVAN poursuive ses démarches auprès des médias communautaires, radios et journaux, pour bien faire connaître les Jeux auprès des francophones du Canada.

Recommandation 10

Que le comité consultatif sur les langues officielles du COVAN et le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010, en collaboration avec la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique et la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures, s'engagent à assurer le reflet de la francophonie canadienne dans toute sa diversité lors des célébrations culturelles qui auront lieu avant, pendant et après les Jeux.

Recommandation 11

Que le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 et le comité consultatif sur les langues officielles du COVAN collaborent avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et les municipalités hôtes afin d'assurer que la signalisation (temporaire et permanente) relative aux Jeux soit disponible dans les deux langues officielles.

Recommandation 12

Que le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 et le comité consultatif sur les langues officielles du COVAN interviennent auprès des commanditaires pour garantir l'offre de services dans les deux langues officielles lors des Jeux.

Recommandation 13

Que le Bureau du Conseil privé :

a) **exerce un leadership plus soutenu à l'égard de l'ensemble des partenaires et institutions fédérales impliquées dans l'organisation des Jeux;**
b) **définisse clairement les responsabilités respectives du Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 et du COVAN en matière de respect de la dualité linguistique lors des Jeux de 2010.**

Recommandation 14

Que le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 prépare des rapports de suivi sur les langues officielles afin de mieux cibler les secteurs où des interventions sont nécessaires. Que ces rapports soient communiqués au comité consultatif sur les langues officielles du COVAN, aux comités permanents des langues officielles du Sénat et de la Chambre des communes ainsi qu'aux institutions fédérales concernées dans un délai raisonnable.

Recommandation 15

Que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles confirme, dans les plus brefs délais, l'appui financier du gouvernement du Canada à la Place de la francophonie.

Recommandation 16

Que le ministère du Patrimoine canadien effectue une évaluation des résultats atteints à l'égard du respect des exigences linguistiques dans le cadre des Jeux de 2010. Que les résultats de cette évaluation soient communiqués aux comités permanents des langues officielles du Sénat et de la Chambre des communes, dans un délai raisonnable.

ANNEXE B :
LISTE DES TÉMOINS

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
Commissariat aux langues officielles	
Graham Fraser, commissaire aux langues officielles	02.03.2009
Lise Cloutier, commissaire adjointe, Direction générale des services corporatifs Johane Tremblay, commissaire adjointe par intérim, Direction générale des politiques et des communications Pierre Coulombe, commissaire adjoint par intérim, Direction générale de l'assurance de la conformité Pascale Giguère, directrice par intérim et avocate, Affaires juridiques	01.06.2009
Ghislaine Charlebois, commissaire adjointe, Assurance de la conformité	
Patrimoine canadien	
L'honorable James Moore, C.P., ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles	
Judith A. LaRocque, sous-ministre Hubert Lussier, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles Jérôme Moisan, directeur principal, Secrétariat des langues officielles David M. Robinson, directeur général, Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010	23.03.2009
Marie-Geneviève Mounier, sous-ministre adjointe, Affaires internationales et intergouvernementales et du sport David M. Robinson, directeur général, Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 Claude Doucet, directeur, Politique relative aux lois, à l'industrie et à la participation des citoyens	27.04.2009
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada	
Suzanne Bossé, directrice générale Diane Côté, directrice, Liaisons communautaires et gouvernementales	30.03.2009

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
Fédération culturelle canadienne-française Raymonde Boulay-Leblanc, présidente Annick Schulz, directrice des communications et des relations publiques	30.03.2009
Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (COVAN) Jacques Gauthier, président, comité consultatif sur les langues officielles Francine Bolduc, directrice, Ressources humaines et Langues officielles	27.04.2009
Fédération des francophones de la Colombie-Britannique Dr. Réal Roy, président Yves Trudel, directeur général	
Fondation canadienne pour le dialogue des cultures Guy Matte, directeur général	
Consortium médiatique canadien de diffusion olympique Gerry Frappier, chef de mission francophone, président-directeur général, RDS et RIS Rick Brace, président, Planification des revenus commerciaux et des sports, CTVglobemedia inc. David Goldstein, vice-président principal, Affaires réglementaires, CTVglobemedia inc.	11.05.2009
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Scott Hutton, directeur exécutif, Radiodiffusion Annie Laflamme, directrice, Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française	25.05.2009
Conseil du Trésor Vic Toews, C.P., député, président du Conseil du Trésor Michelle D'Auray, dirigeante principale des ressources humaines Marc O'Sullivan, vice-président intérimaire, Secteur du Renouvellement de la main-d'œuvre et du milieu de travail	15.06.2009

ANNEXE C :
SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DE FÉVRIER 2007

Recommandations	État de mise en œuvre (juin 2009)
1. Que le gouvernement fédéral s'assure que le COC exige, lors du choix des candidatures canadiennes pour l'obtention des Jeux, un engagement formel de la part des villes candidates à l'égard du respect des exigences relatives aux langues officielles.	Cette recommandation a été partiellement mise en œuvre. *Dans sa réponse déposée en août 2007, le gouvernement du Canada s'est engagé à informer le COC de la nécessité de faire part aux villes candidates de leurs obligations concernant les langues officielles, sans toutefois exiger un engagement formel de leur part.*
2. Que le gouvernement fédéral clarifie les rôles qui incombent au COVAN, à la Fondation, à la FFCB et au gouvernement du Québec dans le cadre des Jeux en ce qui concerne la promotion de la dualité linguistique et la représentation des différentes composantes de la francophonie canadienne.	Cette recommandation a été partiellement mise en œuvre. *Dans sa réponse déposée en août 2007, le gouvernement du Canada a clarifié les rôles des partenaires de la francophonie canadienne. Leurs relations avec le COVAN se sont améliorées et seront probablement renforcées par la mise sur pied du comité consultatif sur les langues officielles. Il faut par contre noter que les gouvernements provinciaux n'ont pas été invités à prendre part aux travaux du comité consultatif. Dans le présent rapport, le Comité sénatorial a constaté qu'une confusion persiste quant à la définition des rôles et des responsabilités des partenaires en matière de langues officielles.*
3. Que le ministère du Patrimoine canadien reconnaisse l'existence d'organismes francophones en Colombie-Britannique et qu'il leur accorde un financement suffisant pour leurs projets légitimes entourant les Jeux de 2010.	Cette recommandation a été partiellement mise en œuvre. *La FCDC et la FFCB disposent d'une enveloppe spéciale dédiée à l'organisation des Jeux de 2010. Les délais dans le financement de certains projets (p. ex. Place de la francophonie) contribuent à un sentiment d'incertitude et de fragilité au sein des communautés francophones. Ces organismes doivent parfois puiser à même leurs fonds principaux pour réaliser les activités prévues dans le cadre des Jeux.*
4. Que le gouvernement fédéral fasse connaître d'ici juin 2007 les stratégies que le COVAN entend privilégier pour assurer la représentation des communautés francophones au sein même de l'organisation.	Le Comité sénatorial ne dispose pas de données précises pour juger de la mise en œuvre de cette recommandation. *Le COVAN s'est engagé à porter une attention particulière à la capacité bilingue des candidats lors des procédures d'embauche de nouveaux employés. En juin 2008, le Comité sénatorial a constaté que certains postes clés pour le service au public, aux médias ou aux athlètes n'exigeaient pas la connaissance des deux langues officielles. L'étude du commissaire aux langues officielles de décembre 2008 montre que les francophones demeurent sous-représentés au sein de la haute direction du COVAN.*

Recommandations	État de mise en œuvre (juin 2009)
5. Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les autres partenaires, favorise dès maintenant la nomination d'un représentant des communautés francophones au conseil d'administration du COVAN.	Cette recommandation a été mise en œuvre. *Le COVAN n'a pas modifié la taille de son conseil d'administration pour permettre la nomination d'un représentant des communautés francophones. Il a cependant mis sur pied un comité consultatif sur les langues officielles à l'hiver 2009, qui compte parmi ses membres des représentants du COVAN, du gouvernement du Canada, de la francophonie canadienne ainsi que Jean-Pierre Raffarin, Grand Témoin des Jeux de 2008.*
6. Que le gouvernement fédéral incite le COVAN à assurer la représentation de la francophonie canadienne dans toute sa diversité lors de la programmation des célébrations culturelles qui auront lieu avant, pendant et après les Jeux.	Cette recommandation a été partiellement mise en œuvre. *Certains événements culturels tenus dans le cadre des Jeux (p. ex. le compte à rebours) n'ont pas assuré une représentation adéquate de la francophonie canadienne. Le gouvernement du Canada s'est engagé à ce que les objectifs prévus dans les accords de contribution soient respectés. Un suivi rigoureux est nécessaire à propos de la programmation des célébrations culturelles. Aucun mécanisme ne permet de garantir une représentation de la francophonie canadienne dans toute sa diversité lors des cérémonies d'ouverture et de fermeture des Jeux.*
7. Que le gouvernement fédéral et le COVAN collaborent avec le consortium Bell Globemedia / Rogers Media afin de trouver, au plus tard le 31 décembre 2007, une solution pour garantir un accès équitable et de qualité égale à la diffusion des Jeux de 2010 pour l'ensemble du public canadien.	Cette recommandation est en voie de mise en œuvre. *Le consortium travaille à assurer une couverture en français la plus équitable possible. La couverture actuelle atteint environ 96 p. 100 et elle pourrait atteindre jusqu'à 98 p. 100 si tous les distributeurs acceptent son offre de débrouiller gratuitement le signal des chaînes francophones pendant la durée des Jeux. Le consortium ne doit ménager aucun effort pour atteindre l'objectif souhaité.*
8. Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec le COVAN et les administrations municipales, incite les établissements hôteliers situés à Vancouver et à Whistler à offrir à leur clientèle le signal d'au moins un des trois réseaux privés francophones (TQS, RDS ou RIS) pendant la durée des Jeux.	Cette recommandation est en voie de mise en œuvre. *Tous les établissements hôteliers de Vancouver, sauf deux, se sont engagés à débrouiller le signal des chaînes francophones pendant la durée des Jeux. Le consortium s'est engagé à négocier une entente semblable avec les établissements hôteliers de Whistler. Un suivi rigoureux auprès des établissements hôteliers est nécessaire.*

Recommandations	État de mise en œuvre (juin 2009)
9. Que le gouvernement fédéral incite le COVAN à mettre en place, pendant la durée des Jeux, une signalisation bilingue sur les routes principales reliant l'aéroport international de Vancouver, la gare de Vancouver et les villes hôtes.	Cette recommandation a été partiellement mise en œuvre. *Le COVAN s'est engagé à fournir aux partenaires impliqués dans les Jeux un manuel comprenant des renseignements à propos de l'utilisation des deux langues officielles pour la signalisation routière. Un suivi rigoureux auprès du gouvernement de la Colombie-Britannique et des municipalités hôtes est nécessaire.*
10. Que le gouvernement fédéral incite le COVAN à rendre publiques, d'ici juin 2007, les stratégies qu'il entend privilégier pour inciter les commanditaires et les entreprises privées à offrir des services dans les deux langues officielles.	Cette recommandation a été partiellement mise en œuvre. *Le COVAN s'est engagé à mettre à la disposition des commanditaires un répertoire de ressources bilingues pour offrir des services dans les deux langues officielles. En juin 2008, le Comité sénatorial a souligné qu'il y avait encore des lacunes à l'égard de l'offre de services dans les deux langues officielles dans de nombreux secteurs où le COVAN fait affaire avec des tierces parties. Au printemps 2009, le COVAN a souligné qu'il prenait des mesures à l'égard des commanditaires, mais les représentants de la francophonie canadienne se sont montrés inquiets à propos du respect de la dualité linguistique par les partenaires externes.*

ANNEXE D :
SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DE JUIN 2008

Recommandations	**État de mise en œuvre (juin 2009)**
1. Que le COVAN revoi[e] ses politiques internes afin de s'assurer de mieux identifier les postes qui requièrent une connaissance des deux langues officielles et que ces postes soient comblés par du personnel bilingue.	Le Comité sénatorial ne dispose pas de données précises pour juger de la mise en œuvre de cette recommandation. *Le COVAN revoit régulièrement sa politique interne sur les langues officielles. La copie de la politique qui a été envoyée au Comité sénatorial en juin 2009 ne contient pas de disposition portant sur le recrutement de personnel ayant une connaissance des deux langues officielles.*
2. Qu'un poste d'observateur soit créé au sein du Conseil d'administration afin de permettre à la communauté francophone d'y être représentée, et ainsi de leur permettre de veiller sur les activités du COVAN.	Cette recommandation a été mise en œuvre. *Le COVAN n'a pas créé de poste d'observateur au sein de son conseil d'administration. Il a cependant mis sur pied un comité consultatif sur les langues officielles à l'hiver 2009, qui compte parmi ses membres des représentants du COVAN, du gouvernement du Canada, de la francophonie canadienne ainsi que Jean-Pierre Raffarin, Grand Témoin des Jeux de 2008.*
3. Que le gouvernement fédéral et le COVAN collaborent avec le consortium Bell Globemedia / Rogers Media afin de trouver, une solution pour garantir un accès équitable et de qualité égale à la diffusion des Jeux de 2010 pour l'ensemble du public canadien.	Cette recommandation est en voie de mise en œuvre. *Le consortium travaille à assurer une couverture en français la plus équitable possible. La couverture actuelle atteint environ 96 p. 100 et elle pourrait atteindre jusqu'à 98 p. 100 si tous les distributeurs acceptent son offre de débrouiller gratuitement le signal des chaînes francophones pendant la durée des Jeux. Le consortium ne doit ménager aucun effort pour atteindre l'objectif souhaité.*
4. Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec le COVAN et les administrations municipales, incite les établissements hôteliers situés à Vancouver et à Whistler à offrir à leur clientèle le signal d'au moins un des trois réseaux privés francophones (TQS, RDS ou RIS) pendant la durée des Jeux.	Cette recommandation est en voie de mise en œuvre. *Tous les établissements hôteliers de Vancouver, sauf deux, se sont engagés à débrouiller le signal des chaînes francophones pendant la durée des Jeux. Le consortium s'est engagé à négocier une entente semblable avec les établissements hôteliers de Whistler. Un suivi rigoureux auprès des établissements hôteliers est nécessaire.*

Recommandations	État de mise en œuvre (juin 2009)
5. Que les hôtels et restaurants qui sont dans la mesure de fournir des services en français, soient bien identifiés comme pouvant offrir de tels services.	Le Comité sénatorial ne dispose pas de données précises pour juger de la mise en œuvre de cette recommandation. *Aucun témoin n'a pris d'engagement formel en ce sens devant le Comité sénatorial.*
6. Que le gouvernement fédéral incite le COVAN à rendre publiques, d'ici juin 2007, les stratégies qu'il entend privilégier pour inciter les commanditaires et les entreprises privées à offrir des services dans les deux langues officielles.	Cette recommandation a été partiellement mise en œuvre. *Le COVAN s'est engagé à mettre à la disposition des commanditaires un répertoire de ressources bilingues pour offrir des services dans les deux langues officielles. En juin 2008, le Comité sénatorial a souligné qu'il y avait encore des lacunes à l'égard de l'offre de services dans les deux langues officielles dans de nombreux secteurs où le COVAN fait affaire avec des tierces parties. Au printemps 2009, le COVAN a souligné qu'il prenait des mesures à l'égard des commanditaires, mais les représentants de la francophonie canadienne se sont montrés inquiets à propos du respect de la dualité linguistique par les partenaires externes.*